

Commission Locale de l'Eau

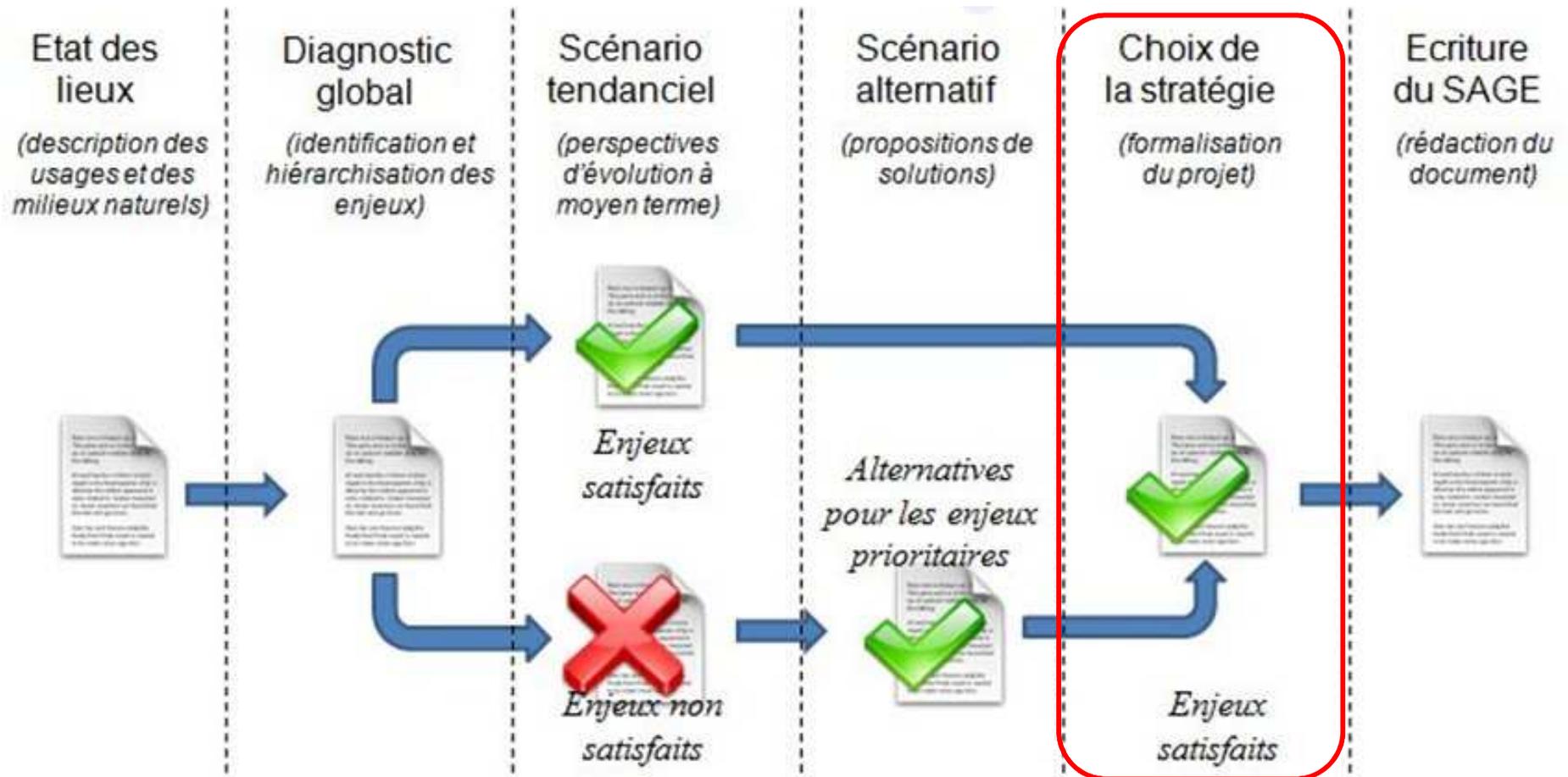
Elaboration de la stratégie du SAGE du bassin de la Sioule

Ebreuil, le 6 juillet 2011



Contexte

Étapes d'élaboration d'un SAGE



Choix de la stratégie

Méthodologie

Formaliser le consensus entre les acteurs sur les objectifs (ambitions) et les moyens (dispositions) à partir des scénarios tendanciel et alternatifs

Identifier les maîtrises d'ouvrage

⇒ *Portage du SAGE, bassin versant, autres MO (collectivités, professionnelles, ...)*

Vérifier la compatibilité environnementale d'ensemble / SDAGE

⇒ *Compatibilité d'ensemble / masses d'eau stratégiques ou présentant un écart important / objectif*

Arrêter des priorités d'intervention

⇒ *Objectifs prioritaires (2015) & secondaires (2021, 2027),*

Chiffrer le programme d'actions

⇒ *Coûts et modalités de financement (SAGE, CT, collectivités locales en application de la réglementation),*

GOVERNANCE

Objectif 1.1 : Anticiper la mise en œuvre du SAGE et assurer la coordination des actions



Créer une « Mission Allier » au sein de l'Etablissement Public Loire

2012
CLE



- Demande soumise à l'EPL par la CLE,
- Avantages (continuité, subsidiarité, continuité, ...) & inconvénients (financement ?),



Recruter un second animateur pour assurer la mise en œuvre du SAGE dans de bonnes conditions

2012
CLE



- Nombreuses missions obligatoires en phase de mise en œuvre (avis, suivi, ...),
- Importance des missions d'animation et d'accompagnement
- Inconvénient : coût supplémentaire pour les collectivités,

GOVERNANCE

Objectif 1.2 : Structurer des maîtrises d'ouvrage pour coordonner des actions par sous-bassins versants



Faire porter l'animation du contrat territorial en phase de mise en œuvre par la « Mission Allier » en cours de création

2012
CLE



- *Programme d'actions du Contrat territorial soumis aux collectivités mi 2012,*
- *Plus grande cohérence entre les mises en œuvre SAGE et CT,*
- *Incertitudes liées à la réforme des collectivités territoriales (échéance 2013),*

Objectif 1.3 : Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE



Constituer et animer des réseaux de partenaires dans les domaines des économies d'eau, de la continuité écologique et de la gestion des plans d'eau, cours d'eau et zones humides

2015
CLE

- - *Bon rapport coût efficacité des mesures d'animation,*
- *Difficultés : mobiliser les porteurs de projets & le public ciblé,*

GESTION QUALITATIVE

Objectif 2.1 : Améliorer les connaissances et réduire les pollutions agricoles en nitrates et pesticides

Objectif 2.2 : Améliorer les connaissances et réduire les pollutions non agricoles en pesticides



Etre vigilant au respect de la réglementation et achever les programmes en cours (*tendanciel*)

En cours

Pesticides : *renforcement récent de la législation et mesures prévues dans le cadre du Grenelle et du plan Ecophyto 2018,*

Collectivités
Grand public

Risques de pollutions ponctuelles : *mise aux normes des bâtiments d'élevage en cours,*

Agriculteurs

Transfert des polluants agricoles : *risque déjà encadré soit par des mesures réglementaires (bandes enherbées, ZNT, ...) soit par des dispositifs d'accompagnement (MAE, PHAE, ...),*

Agriculteurs



Mise en œuvre à moyen terme des scénarios « nitrates » à l'aval du bassin et « pesticides » sur tout le SAGE dans le cadre du Contrat territorial

2015
Agriculteurs
Collectivités
Particuliers

GESTION QUALITATIVE

Objectif 2.3 : Limiter l'eutrophisation des eaux de baignade



Respecter de la réglementation et achever les 10 profils de baignade en cours de réalisation à l'amont des Fades (tendanciel)

En cours
Collectivités

- - *Enjeu considéré comme satisfait en application de la réglementation (suivi par le SAGE),*
- *Programmes d'actions au cas par cas pouvant aller plus loin que la réglementation actuelle,*

GESTION QUALITATIVE

Objectif 2.4 : Réduire les rejets de l'assainissement collectif

Objectif 2.5 : Réduire les rejets de l'assainissement non collectif



Respecter de la réglementation et achever les programmes en cours (*tendanciel*)

En cours



Mettre en œuvre le scénario « assainissement » sur le bassin amont dans une logique d'équipement et de non dégradation de l'existant

2021
collectivités

- - *Problème de référentiel et doute sur l'efficacité des mesures par rapport à l'objectif assignée, à la MEFM des Fades: bon potentiel écologique 2021,*
- *Difficultés liées aux coûts d'investissements pour les collectivités.*



Mettre en œuvre le scénario « assainissement non collectif » sur le bassin amont

En cours
SPANC,
propriétaires

- - *Enjeu considéré comme satisfait en application de la réglementation,*
- *Réalisation des travaux par les particuliers non garantie (coûts importants d'investissement),*
- *Faible impact sur les milieux aquatiques car rejets généralement dispersés.*

GESTION QUALITATIVE

Objectif 2.6 : Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles liées à l'agriculture en phosphore et MES



Mettre en œuvre des diagnostics « phosphore » à l'exploitation agricole associé de conseil en amont des Fades

2015
CT



Améliorer la capacité de stockage des fosses à lisier de 4 à 6 mois

2021
Agriculteurs



Collecter et valoriser le lactosérum produit par les élevages laitiers avec transformation fromagère

2021
Agriculteurs



Aménager des accès à l'eau pour les animaux d'élevage sur les secteurs en report d'objectif en morphologie

2021
Agriculteurs

- - *Difficulté liée à l'absence de maîtrise d'ouvrage pour assurer l'animation en amont des Fades,*
- *Coûts pour les professionnels,*

GESTION QUALITATIVE

Objectif 2.7 : Connaître pour maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses



Améliorer la connaissance de la qualité des eaux en micropolluants en aval des rejets industriels, de collectivités et de décharges

2015
Collectivités



Améliorer les connaissances de la qualité des sédiments des retenues de Fades-Besserve et de Queuille

2021
Etat

➤ - *Mesure identique pour les étangs de Chancelade et de Tyx mais sous MO différentes,*



Définir les modalités de gestion des risques en aval des retenues liés aux sédiments / Evaluer les modalités techniques d'extraction et de traitement/confinement des sédiments de la retenue de Queuille (si le risque est avéré)

2021
Etat

➤ - *Caractère stratégique de la gestion des sédiments au regard des enjeux du SAGE,*
- *Problématique en cours d'étude à l'échelle du bassin Loire-Bretagne,*



Réhabiliter et confiner les anciens terrils de Pontgibaud (tendanciel)

2027
Etat



Analyser les PCB dans les chairs de poissons aux 9 stations de suivi de la qualité des sédiments du SAGE

2015
ONEMA

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif 3.1 : Préserver et/ou restaurer la continuité écologique

Objectif 3.2 : Réussir la concertation avec les microcentraliers



Améliorer la connaissance des ouvrages du SAGE situés en amont des Fades, sur la Bouble et le Boublon (*tendanciel*)

2012
DDT 63 / CT



Réaliser des interventions sur les ouvrages prioritaires Grenelle (*tendanciel*)

2015
Services Etat
Propriétaires



Mettre en œuvre le scénario continuité en priorité sur l'axe Sioule en aval de Queuille et en second sur les cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L 214-17

2021
Collectivités
Propriétaires



- *Interventions stratégiques pour l'atteinte du bon état des masses d'eau,*
- *Poursuite de la concertation engagée avec les microcentraliers,*
- *Interrogation concernant la disponibilité de financements pour refaire des passes à poissons fonctionnelles sur la Sioule aval,*



Mettre en place un dispositif de comptage des migrateurs

2015
Collectivités
Propriétaires

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif 3.3 : Améliorer la connaissance des zones humides

Objectif 3.4 : Assurer la gestion et la protection des zones humides et de la biodiversité



Réaliser l'inventaire des enveloppes des zones potentiellement humides voire des ZHIEP & ZSGE

2011
CLE



Réaliser des inventaires des zones humides sur le terrain et assurer leur protection dans les documents d'urbanisme

2021
Collectivités



Mettre en œuvre des mesures de gestion adaptées aux zones humides (MAE territorialisées, ...)

2021
Collectivités



Mettre en œuvre des opérations collectives de reconstitution du maillage bocager après inventaire

2021
Collectivités



Favoriser l'acquisition par les collectivités, l'AELB ou les associations des zones humides les plus remarquables

2021
Collectivités



- *Priorisation des inventaires de terrain dans le PAGD,*
- *Ciblage des inventaires sur les zones de biodiversité ordinaires,*
- *Difficultés de mise en œuvre pour les orientations 3, 4 et 5 (MO, financements),*



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif 3.5 : Limiter les impacts des plans d'eau



Déterminer les seuils de fortes densités de plans d'eau à inscrire dans le PAGD pour légitimer les politiques d'opposition à déclaration

2011
CLE



- *Aucun bassins au-dessus des seuils de forte densité inscrits dans le SDAGE,*
- *Détermination de seuils adaptés pour appuyer l'action des service de l'état,*



Déterminer les secteurs sensibles dans lesquels les contrôles de la police de l'eau devront être renforcés

2015
Services Etat



Améliorer la connaissance pour cibler les interventions de mise en conformité et d'effacement des plans d'eau les plus impactant

2015
Collectivités



- *Difficultés liées à l'émergence de porteurs de projets et aux financements,*

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif 3.6 : Optimiser le fonctionnement des cours d'eau et reconquérir leur capacité d'accueil



Mettre en œuvre des programmes de travaux sur les secteurs en report d'objectif DCE sur le paramètre morphologie

2021
Collectivités



- *Restauration de la morphologie, du lit, des berges, des ripisylves et des habitats aquatiques,*



Passer à un entretien écologique et circonstancié sur les secteurs restaurés et ceux considérés en bon état

2027
Collectivités



- *Mesures conditionnant fortement l'atteinte du bon état des ME,*
- *Affirmation du caractère prioritaire des opérations milieux aquatiques,*
- *Difficultés liées à l'émergence de porteurs de projets et aux financements,*

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif 3.7 : Préserver les têtes de bassin



Améliorer la connaissance concernant les caractéristiques écologiques et hydrologiques de têtes de bassin

2015
CLE

- - Définition du SDAGE inadapté au bassin de la Sioule,
- Cartographie dans le PAGD pour assurer la compatibilité avec le SDAGE,
- Affiner le référentiel / SAGE Sioule,



Définition d'objectifs et de règles de gestion adaptées au territoire

2015
CLE

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif 3.8 : Surveiller la prolifération des espèces envahissantes



Mettre en place une animation pour l'identification des contaminations sur le terrain et l'information de la CLE et des instances de bassin (*tendanciel*)

2021
CT

- - Coordination des gestionnaires publics (PRN, ONF, etc.) et des associations naturalistes (CEPA, CSA, Fédérations de pêche, etc.),
- Observatoire en cours de constitution à l'échelle du bassin Loire-Bretagne,



Mettre en place des sites expérimentaux d'éradication de nouveaux foyers de plantes envahissantes

2021
CT

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif 3.9 : Organiser les activités aux abords des cours d'eau

Objectif 3.10 : Mieux gérer les activités forestières

Objectif 3.11 : Mieux gérer les activités utilisatrices des cours d'eau



Améliorer la gestion des résineux par la réalisation de plans de gestion de massifs forestiers

2021

...



Mettre en place une gestion encadrée des activités de bord de cours d'eau

2021

Collectivités



- Faible portée du SAGE sur ces thématiques,
- Difficultés : émergence de porteurs de projets & financement,

GESTION QUANTITATIVE

Objectif 4.1 : Organiser la gestion des prélèvements par le SAGE dans la Chaîne des Puys



Définir les volumes d'eau prélevables par bassin versant de la Chaîne des Puys

2011
CLE

➤ - *Etude menée sur les deux bassins versants ouest en 2011,*



Mise en place d'un dispositif de suivi et de contrôle des niveaux d'eau et des prélèvements

2012
DDT

➤ - *Définition des modalités de gestion (indicateurs, procédures, ...),*



Définir et mettre en œuvre un schéma de gestion des ressources de la Chaîne des Puys

2015
CLE

GESTION QUANTITATIVE

Objectif 4.2 : Réaliser des économies d'eau



Mettre en œuvre un programme de mesures d'économies d'eau pour tous les usages (industriels, collectifs et privés)

2021
Collectivités,
Professionnels
Particuliers

- - Difficulté liée à une absence de maîtrise d'ouvrage,
- Efficacité conditionnée à l'adhésion des collectivités, des professionnels et des particuliers,



Améliorer le fonctionnement des réseaux AEP (tendanciel)

2015
collectivités

- - Difficultés liées à des coûts d'investissement importants,
- Maîtres d'ouvrages connus,
- Priorités concernant la Chaîne des Puys et de la Bouble dans le PAGD,
- Encourager une tarification adaptée du prix de l'eau pour une gestion prospective des infrastructures.

RISQUES LIES A L'EAU

Objectif 5.1 : Réduire la vulnérabilité aux inondations



Accompagner les communes dans la réalisation de leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

2015
Collectivités



- Difficulté liée à la mobilisation des collectivités,
- Actions étude 3P EPL à intégrer dans les documents du SAGE,



Informers les habitants, les collectivités et les professionnels sur la culture du risque

2011
CLE

Choix de la stratégie

Synthèse

Etape importante du projet car formalisation du consensus entre les différents acteurs sur les objectifs (niveau d'ambition) et les moyens (orientations et dispositions)

Une réussite en phase de mise en œuvre qui repose principalement sur le respect et l'achèvement des programmes en cours et des engagements que chacun a pris dans le cadre de cette démarche.

Ouverture sur la phase d'écriture : PAGD, Règlement, Rapport d'évaluation environnemental (réintégration de certaines préoccupations de la CLE)

En synthèse ,

- **Résoudre avant tout les problèmes liés au portage du SAGE et du Contrat territorial,**
- **Afficher le caractère prioritaire des opérations de restauration de la continuité écologique et de protection des zones humides et de la biodiversité,**
- **Mettre en œuvre les mesures de diminution des pollutions organiques en vue de la non dégradation de l'existant,**

Evaluation économique

Coûts de la stratégie du SAGE

- **Actualisation par rapport à l'étude des scénarios alternatifs**
- **Coûts par enjeu et par thématique**
- **Mise en évidence du surcoût réel du SAGE**
- **Répartition entre les différentes catégories d'acteurs**

Bénéfices retirés

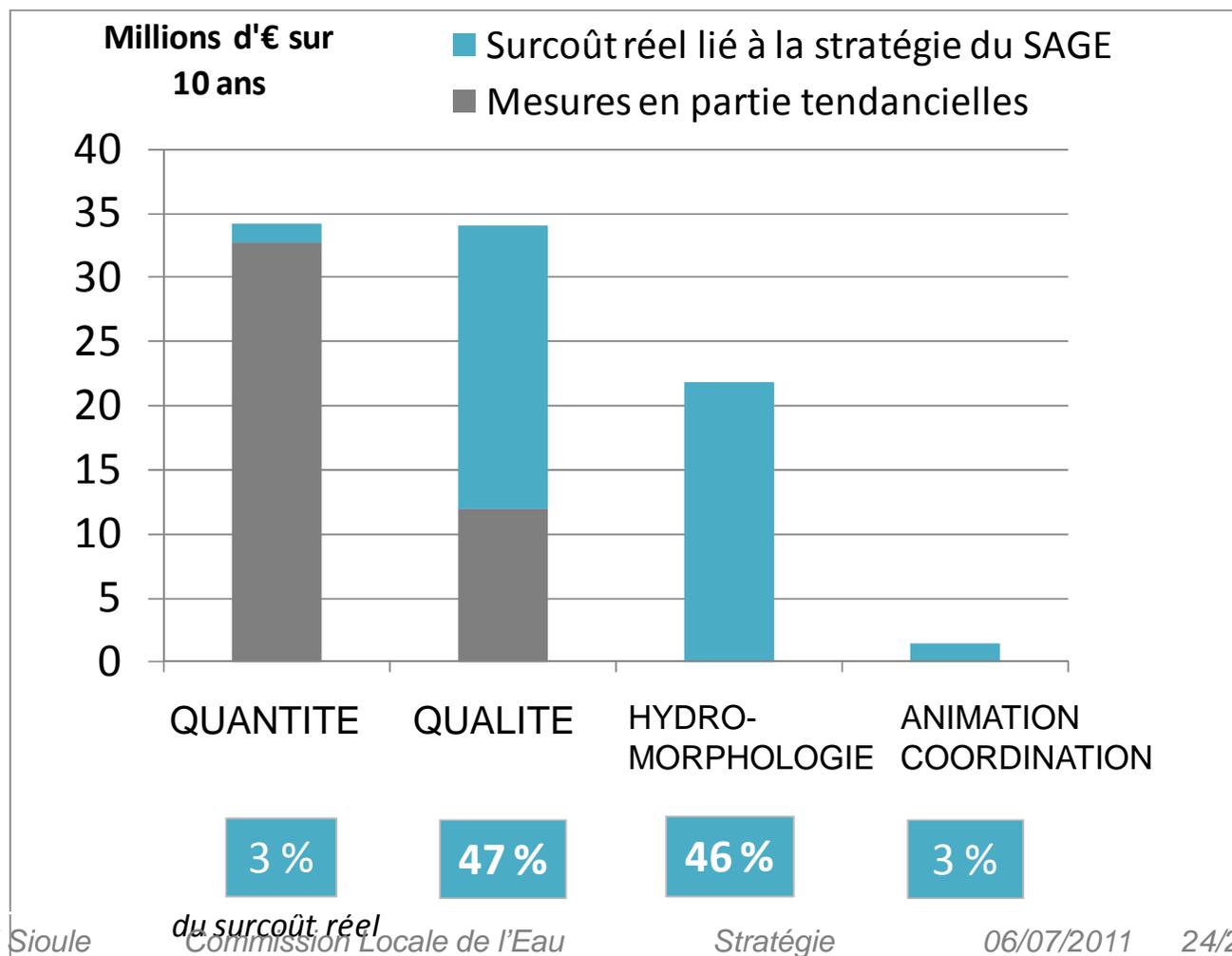
- **Identifier les avantages retirés par les usages, les milieux**
- **En quantifier une partie à partir des méthodes de référence**
 - Bénéfices marchands
 - Valeur non marchande accordée au patrimoine « Eau », traduisant l'attachement et l'image attractive d'un territoire préservé

Bilan coûts- bénéfices sur 60 ans

Coût de la stratégie

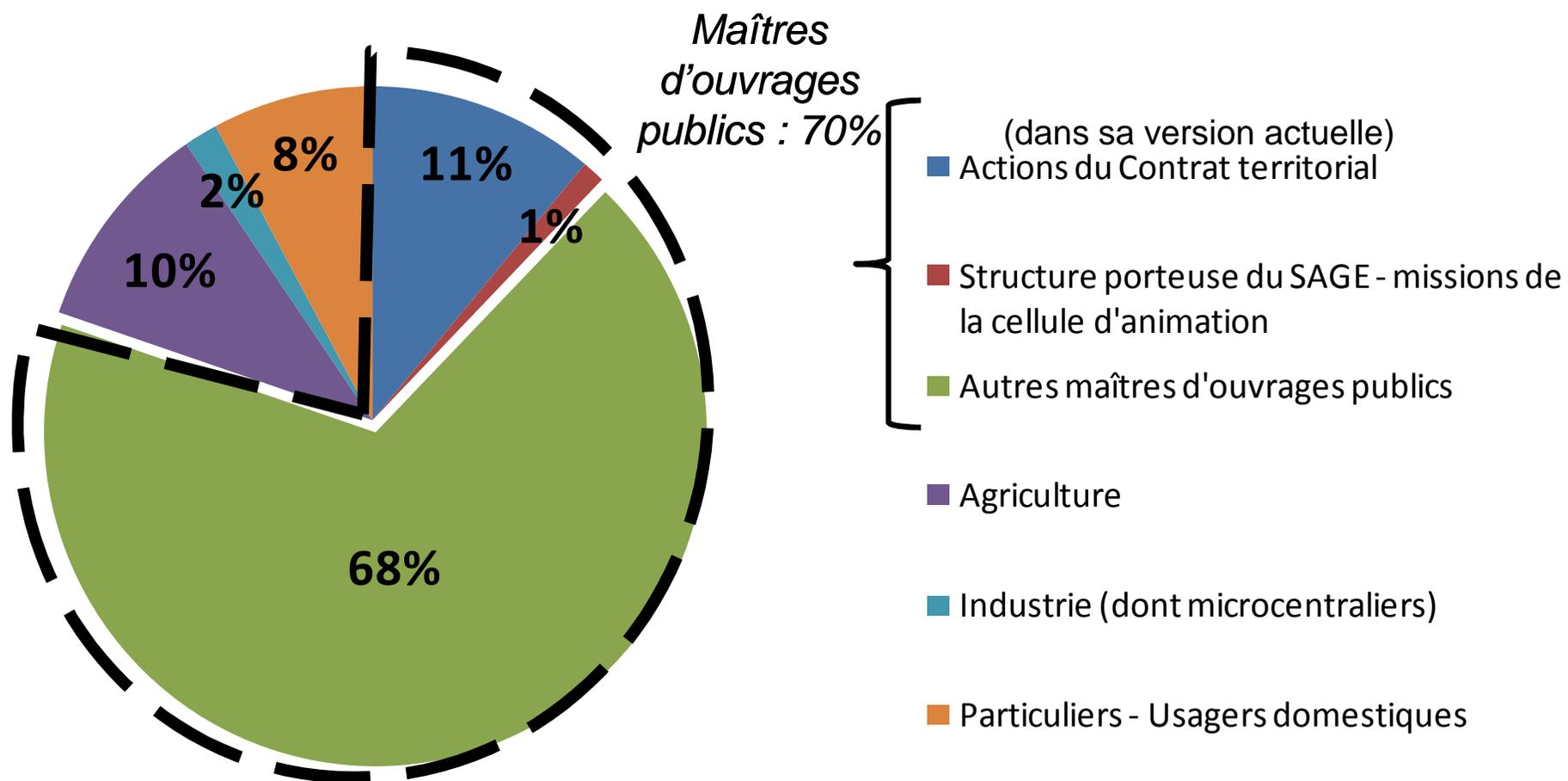
Environ 90 millions d'€ sur 10 ans

- 40% de coûts d'investissement
- 50% de mesures « tendanciennes »
- ≈ Dépenses liées à l'eau sur le bassin de la Sioule sur les 10 dernières années
- 75 / 150 € par habitant par an (avec/sans les mesures « tendanciennes »)



Coût de la stratégie

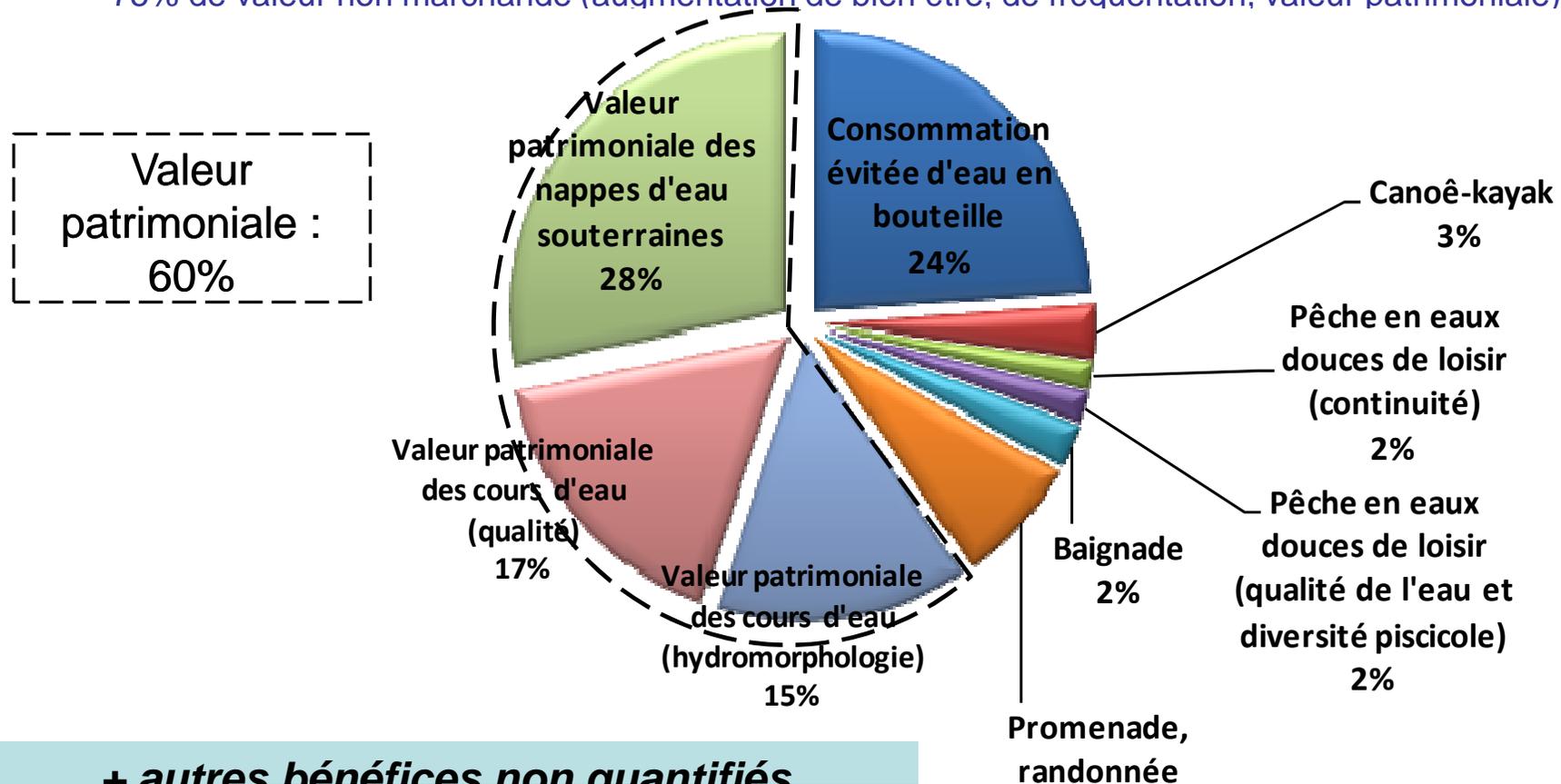
Répartition par catégories d'acteurs



Bénéfices retirés

Les bénéfices ayant pu être quantifiés représentent 2 à 6 M€/ an (40 à 95 M€ sur 60 ans)

- 25 % de bénéfices marchands (consommation d'eau en bouteille)
- 75% de valeur non marchande (augmentation de bien être, de fréquentation, valeur patrimoniale)



Conclusion

-  Un coût global :
 - **Moyen par rapport à d'autres territoires**
 - **Cohérent avec l'enjeu de valorisation d'un territoire d'une grande qualité environnementale**
 - **Reflétant une stratégie ciblée et priorisée, reposant assez fortement sur des moyens humains d'animation et de coordination**

-  Une quantification des bénéfices :
 - **Partielle**
 - **Variabilité importante des résultats selon les hypothèses**
 - **intéressante surtout pour la réflexion qu'elle suscite**

-  Un bilan coût-bénéfice globalement équilibré